



Allocations familiales en cas de divorce

Par **sophieraia**, le **10/05/2011 à 12:29**

Bonjour,
Lors de mon divorce, j'ai obtenu la garde de mes 3 enfants, je suis donc responsable légal 1. Mon ex-mari a quelque temps plus tard envoyé une attestation sur l'honneur à la CAF mentionnant que mon fils aîné dormait régulièrement chez lui et la CAF m'a alors supprimé les allocations pour 3 enfants et demandé le remboursement des sommes versées pour le 3ème enfant.
Ont-ils le droit de faire ça juste avec une attestation sur l'honneur ? Quel document fait foi dans ce cas, n'est-ce pas le jugement de divorce m'octroyant la garde des trois enfants et la responsabilité légale ? Que dois-je faire pour faire casser cette décision ?
Merci d'avancernSophie

Par **mimi493**, le **10/05/2011 à 13:11**

Avise la CAF que c'est faux
Portez plainte contre le père si ce qu'il a dit dans l'attestation est faux